



Conseil d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu
2 juillet 2018- 20 h 30

L'an deux mille dix huit, le deux juillet

Les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de des séances, à 20 h 30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : le 25 juin 2018

Étaient présents :

Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Christophe LUBAC - Pierre LATTARD - Bruno MOGICATO - Bruno CAUBET - Bernadette SANMARTIN - Bernard DUQUESNOY - Jean-françois ROUSSEL - Georges SALEIL - Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Alain SERIEYS - Karine ROVIRA - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Patrice ARSEGUEL - René BAUDOUIN - Didier BELAIR - Sylvie BORIES - Patrice BROT - Roselyne BROUSSAL - Jacques CHARRIE - Laurent CLABE NAVARRE - Jean CHEVALIER - Marie-Pierre DOSTE - Claude DUCERT - Eric BORRA - André FOURNIE - Michel INTRAND - Michel LEGOURD - Denis LOUBET - Jean-Daniel MARTY - Véronique MAUMY - Joël MIELLET - Georges RAVOIRE - Pierre-Yves SCHANEN - Danielle SUBIELA - Marc TONDRIAUX - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT - Sylvère VIE - Mireille GARCIA

Absents excusés :

Jacques OBERTI - Christian HUGUES - Dominique SANGAY - Frédéric LEGAY - Pierre MULLER - Patrice ROBERT - Marie-Ange SCANO

Pouvoirs :

Michèle GARRIGUES a donné pouvoir à Laurent CHERUBIN - Françoise EMERY a donné pouvoir à Henri AREVALO - Claudia FAIVRE a donné pouvoir à Christophe LUBAC - François AUMONIER a donné pouvoir à Jean-Daniel MARTY - Irène BACLE a donné pouvoir à Véronique MAUMY - Maryse CABAU a donné pouvoir à Patrice BROT - Roselyne FEYT a donné pouvoir à Laurent FOREST - Christine MARTINEZ a donné pouvoir à Jean-françois ROUSSEL - Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Gérard BOLET - Divine NSIMBA LUMPUNI a donné pouvoir à Jean CHEVALIER - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Patrick PARIS a donné pouvoir à Arnaud LAFON - Patrick LEMARIE a donné pouvoir à André FOURNIE - Jacques SEGERIC a donné pouvoir à Jacques OBERTI - Claudette SICHU a donné pouvoir à François-Régis VALETTE

Secrétaire de séance : Mireille Arnoult

Nombre de membres : **En Exercice : 68** **Présents : 47** **Votants : 62**

Ordre du jour du 2 juillet 2018

DAF / Finances

1 - Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs 2017.....p 2
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

DAF / Finances	
2 - Affectation des résultats 2017	p 10
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAF / Finances	
3 - Budget Supplémentaire 2018	p 14
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAF / Administration générale	
4 - Harmonisation des tarifs des ALSH	p 18
Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau	
DRH / Ressources humaines	
5 - Désaffiliation du Centre de gestion	p 18
Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président	
DAF / Finances	
6 - Examen du rapport annuel et des comptes 2017 de la SEM Valcosem	p 22
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAF / Finances	
7 - Examen du rapport annuel et des comptes 2017 de la SPL Diagora	p 23
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAF / Commande publique	
8 - Denrées alimentaires restauration scolaire 2018-2021	p 24
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAUH / Transports et déplacements	
9 - Vœu pour la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo pour la Fonction Publique Territoriale	p 27
Rapporteur : Gérard BOLET, 1er Vice-Président	
DRH / Ressources humaines	
10 - Modification du tableau des effectifs	p 28
Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président	
DEP / Espaces naturels et paysagers	
11 - Déclaration d'Intérêt Général pour le Bassin versant de l'Hers et le Bassin versant de l'Ariège	p 29
Rapporteur : Laurent FOREST, 13ème Vice-Président	

Secrétaire de séance : Mireille Arnoult

Jacques Oberti accueille Monsieur François Grange, Trésorier de Castanet.

Il est annoncé la fermeture prochaine de la Trésorerie de Baziège pour des raisons de rationalisation. Le poste de Baziège n'est pas le seul à fermer. Les communes seront désormais rattachées à la trésorerie de Castanet et Monsieur Grange s'engage à œuvrer avec ses équipes pour que ce changement se passe au mieux pour les communes.

Jacques Oberti indique qu'une présentation du compte administratif est proposée en faisant le lien entre les chiffres et l'activité, afin de répondre à des élus qui en avaient formulé le souhait lors du vote du CA des budgets SAAD et SSIAD.

DAF / Finances

1 - Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs 2017

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

Conformément aux nomenclatures M14, M49, M4 et M43 et à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2017 du budget principal et de ses budgets annexes.

Conformément à l'article L.2121-14, dans la séance où les comptes administratifs sont débattus, Monsieur le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Les maquettes réglementaires sont disponibles sur l'intranet des élus leur permettant d'avoir une exhaustivité des informations relatives aux comptes administratifs 2017 des dix budgets de la collectivités.

Les résultats 2017 des comptes de gestion et des comptes administratifs concordant sont détaillés ci-dessous :

Le Budget Principal du SICOVAL

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	69 085 120,43
Dépenses de fonctionnement	68 373 534,06
Résultat de l'exercice	711 586,37
Résultats antérieurs reportés	1 390 761,14
Résultat cumulé au 31/12/2017	2 102 347,51

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	9 777 456,81
Dépenses d'investissement	11 055 978,24
Résultat de l'exercice	- 1 278 521,43
Résultats antérieurs reportés	5 359 111,35
Résultat cumulé au 31/12/2017	4 080 589,92

Le Budget Pépinières

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	8 812 028,03
Dépenses de fonctionnement	8 812 028,03
Résultat de l'exercice	-
Résultats antérieurs reportés	-
Résultat cumulé au 31/12/2017	-

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	7 579 826,33
Dépenses d'investissement	7 364 351,39
Résultat de l'exercice	215 474,94
Résultats antérieurs reportés	597 336,58
Résultat cumulé au 31/12/2017	812 811,52

Le Budget ZAC

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	44 282 114,74
Dépenses de fonctionnement	44 282 114,74
Résultat de l'exercice	-
Résultats antérieurs reportés	4 607,73
Résultat cumulé au 31/12/2017	4 607,73

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	38 023 513,86
Dépenses d'investissement	32 211 593,08
Résultat de l'exercice	5 811 920,78
Résultats antérieurs reportés	3 277 426,41
Restes à réaliser 2016	-
Résultat cumulé au 31/12/2017	9 089 347,19

Le Budget Transport

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	50 000,00
Dépenses de fonctionnement	50 000,00
Résultat de l'exercice	-
Résultats antérieurs reportés	-
Résultat cumulé au 31/12/2017	-

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	-
Dépenses d'investissement	-
Résultat de l'exercice	-
Résultats antérieurs reportés	-
Résultat cumulé au 31/12/2017	-

Le Budget Centre Congrès

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	812 707,55
Dépenses de fonctionnement	507 216,73
Résultat de l'exercice	305 490,82
Résultats antérieurs reportés	2 234,20
Résultat cumulé au 31/12/2017	307 725,02

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	678 797,26
Dépenses d'investissement	647 646,01
Résultat de l'exercice	31 151,25
Résultats antérieurs reportés	- 291 415,48
Résultat cumulé au 31/12/2017	- 260 264,23

Le Budget Equipements intercommunaux

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	1 273 625,65
Dépenses de fonctionnement	1 137 618,23
Résultat de l'exercice	136 007,42
Résultats antérieurs reportés	158 256,74
Résultat cumulé au 31/12/2017	294 264,16

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	72 146,71
Dépenses d'investissement	221 746,30
Résultat de l'exercice	- 149 599,59
Résultats antérieurs reportés	17 639,51
Résultat cumulé au 31/12/2017	- 131 960,08

Le Budget Déchets

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	9 689 829,36
Dépenses de fonctionnement	9 717 058,45
Résultat de l'exercice	- 27 229,09
Résultats antérieurs reportés	1 202 367,81
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 175 138,72

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	633 359,18
Dépenses d'investissement	333 351,79
Résultat de l'exercice	300 007,39
Résultats antérieurs reportés	1 678 496,45
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 978 503,84

Le Budget Assainissement

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	7 159 438,87
Dépenses de fonctionnement	7 003 741,33
Résultat de l'exercice	155 697,54
Résultats antérieurs reportés	879 673,34
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 035 370,88

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	3 111 591,57
Dépenses d'investissement	5 786 404,09
Résultat de l'exercice	- 2 674 812,52
Résultats antérieurs reportés	5 513 884,82
Résultat cumulé au 31/12/2017	2 839 072,30

Le Budget Eau

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	14 312 647,37
Dépenses de fonctionnement	14 107 356,36
Résultat de l'exercice	205 291,01
Résultats antérieurs reportés	1 692 458,64
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 897 749,65

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	3 093 552,76
Dépenses d'investissement	1 735 589,90
Résultat de l'exercice	1 357 962,86
Résultats antérieurs reportés	- 1 271 549,42
Résultat cumulé au 31/12/2017	86 413,44

Le Budget Réseau chaleur

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	342 472,24
Dépenses de fonctionnement	386 741,31
Résultat de l'exercice	- 44 269,07
Résultats antérieurs reportés	-
Résultat cumulé au 31/12/2017	- 44 269,07

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	939 880,32
Dépenses d'investissement	129 480,46
Résultat de l'exercice	810 399,86
Résultats antérieurs reportés	- 817 422,70
Résultat cumulé au 31/12/2017	- 7 022,84

Il est proposé :

- d'approuver les comptes de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes cités précédemment
- d'approuver les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes cités précédemment

Présentation du compte administratif – partie 1

Indicateurs sur les politiques publiques

Bernard Duquesnoy présente l'évolution des dépenses et recettes depuis 2015 en rappelant qu'un plan de rationalisation des charges avait été mis en place à cette date. Les Vice-Présidents thématiques présentent des « zooms » sur les politiques dont ils ont la charge à travers différents indicateurs.

Jacques Oberti remercie les services pour tous les chiffres et les ratios, cela a représenté un travail important de retraitement et de consolidation des données.

Pierre-Yves Schanen salue également la présentation proposée car c'est une des premières fois que ce travail est mené. L'exercice est nécessaire et très important mais difficile à interpréter. Il est important de savoir où va l'argent en termes de compétences. Il n'a pas réussi à saisir si on a consolidé les comptes de la SPLA dans la présentation qui vient d'être faite. Cela fausse notamment l'endettement. Du point de vue des comptes, au vu de la baisse de la DGF les chiffres montrent bien qu'il y a eu un travail terrible pour ajuster les politiques et les dépenses. Le fait que des politiques soient co-construites et co-financées les rendent moins lisibles concernant leur coût.

Jacques Oberti indique que dans la présentation à suivre, les grands équilibres du compte administratif vont être présentés pour mieux comprendre comment l'année 2017, à travers le transfert à la SPLA, a permis de baisser le nombre d'annuités par rapport à la dette.

François-Régis Valette souhaiterait avoir un tableau synthétique de l'ensemble des acquisitions foncières et des ventes de terrain.

Jacques Oberti répond que pour ce qui concerne la SPLA les acquisitions foncières ont été présentées lors du dernier conseil. Pour le Sicoval, peu d'acquisitions ont été faites en 2017. Aujourd'hui les communes réalisent les opérations en propre ou par l'EPFL bien plus que via le Sicoval.

Jacques Oberti remercie les Vice Présidents qui ont travaillé sur les présentations. Il excuse l'absence de Christian Hugues qui a été largement associé à l'élaboration de la présentation. Pour l'an prochain, les élus volontaires sont les bienvenus pour s'associer à ce travail.

Bernard Duquesnoy remercie les services qui ont été particulièrement sollicités ce printemps.

Présentation du compte administratif – partie 2

Elements financiers

Henri Arévalo s'interroge sur le fait que l'on soit passé de 26 à 10 années de ratio de désendettement.

Bernard Duquesnoy indique que le ratio de désendettement est le rapport du stock de dette sur l'épargne brute. La baisse du ratio s'explique par deux facteurs : d'une part l'augmentation de l'épargne brute et d'autre part la baisse du remboursement du capital (inférieur au montant de l'emprunt signé en 2017). En fait nous avons remboursé davantage que l'on a emprunté grâce à l'épargne brute.

Jacques Oberti précise que l'excédent budgétaire donne des indications sur la capacité que l'on a à rembourser pleinement sa dette. Quand on a une épargne très faible sur une année, on peut avoir des ratios qui n'ont plus de sens. C'est le cas pour l'indicateur de 26 ans qui reflète une situation extrêmement passagère. Au delà de 12 ans nous serions en alerte. 2016 a été une année de transition avec notamment le transfert du portage de terrains vers la SPL et l'EPFL.

Bernard Duquesnoy indique qu'il s'agit uniquement du budget principal.

Philippe Lemaire précise que le ratio de désendettement est l'ensemble de notre dette divisé par notre marge. Comme la marge a été très très faible en 2016, le nombre d'années a explosé. En 2017, rien qu'en augmentant la marge, on a divisé par deux la durée de désendettement. Il est indiqué qu'il s'agit ici uniquement du budget principal (12 ans étant la limite admise). Ce ratio change si on prend l'ensemble des budgets qui sont moins endettés, on était plutôt à 7 ans.

Claude Ducert demande à ce que les chiffres soient uniformisés sur les différents documents.

Mireille Garcia n'a pas bien compris le fait que le projet de délibération indique un résultat négatif sur le budget principal en investissement de - 1,2 millions d'euros donc elle ne voit pas comment on peut se désendetter. Par ailleurs le budget de fonctionnement dégage un excédent uniquement de 700 000 euros qui ne couvre pas le déficit en investissement. Elle se demande comment on peut se désendetter sauf avec des jeux d'écriture artificiels avec la SPLA.

Julie De Smet indique que le résultat du budget 2017 se calcule de deux façons. Le résultat en fonctionnement est de 700 000 euros auquel on ajoute le résultat de fonctionnement de l'année n-1 ce qui est réglementaire. Par ailleurs concernant le budget d'investissement, la même opération a été effectuée ; il y avait un besoin de financement de 1,2 millions ; donc on est allé « puiser » dans l'excédent d'investissement 2016 de 5,3 millions pour éviter un recours à l'emprunt excessif. Ce qui aboutit à un résultat de 4,4 millions en investissement, lequel intègre les restes à réaliser (delta des reports recettes – dépenses).

Jacques Oberti précise que de nombreuses collectivités font de même en cumulant des excédents pour financer des investissements lourds. Le fait de combler un déficit par un exercice antérieur est tout à fait normal. Nous aurions également pu combler par le report d'excédent en fonctionnement si cela n'avait pas été possible de le faire en investissement.

Mireille Garcia pense donc que la gestion des précédents exercices n'a pas été si mauvaise que cela alors.

Jacques Oberti approuve. Le travail est mené depuis 2014, 2015 et 2016.

François Grange note une amélioration au global des comptes du Sicoval. L'autofinancement s'améliore et l'encours de la dette baisse. Il note une réelle volonté de collaborer entre la Trésorerie et les services de Julie De Smet. Un travail de qualité a été mené sur le passif, la CRC l'a souligné, et sur les valorisations des stocks des ZAC. Le recouvrement est un enjeu fort, il souhaiterait aller plus loin sur ce sujet notamment concernant la partie juridique de la

facturation par exemple sur la prescription d'assiette (fiabilisation de la facturation et durée de la créance). Concernant la maîtrise des coûts de fonctionnement, il souligne la qualité de la politique d'achat menée par le Sicoval. En CAO on constate qu'en définissant beaucoup mieux ses besoins les coûts sont maîtrisés.

Jacques Oberti, après avoir remercié Monsieur Grange, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

DAF / Finances

2 - Affectation des résultats 2017

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

Exposé des faits

Conformément aux résultats 2017 cités dans le point précédent du vote des comptes administratifs, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

LE BUDGET PRINCIPAL

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au report en investissement, au compte 001 : 4.080.589,92 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 2.102.347,51 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET PEPINIERES

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au report en investissement, au compte 001 : 812.811,52 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 0 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET ZAC

Le compte administratif 2017 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 4.607,73 €

Section d'investissement

Résultat excédentaire : 9.089.347,19 €

Constatant sur la section d'investissement que :

Solde des restes à réaliser est de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2018 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : 9.089.347,19 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 4.607,73 €

LE BUDGET TRANSPORT

Le compte administratif 2017 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat : 0 €

Section d'investissement

Résultat : 0 €

Il n'y a pas de report sur ce budget.

LE BUDGET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Le compte administratif 2017 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 294.264,16 €

Section d'investissement

Résultat déficitaire : -131.960,08 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -43.930,85 €

Il est proposé un report sur le budget 2018 comme suit :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 177.230,85 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 131.960,08 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 117.033,31 €

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au report en investissement, au compte 001 : 2.839.072,30 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 1.035.370,88 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET EAU

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 202.987,06 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 86.413,44 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 1.694.762,59 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET DECHETS

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au report en investissement, au compte 001 : 1.978.503,84 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 1.175.138,72 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET RESEAU CHALEUR-BOIS

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au report en investissement, au compte 001 : -7.022,84 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : -44.269,07 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

LE BUDGET CENTRE DE CONGRES

Au vote du Budget Primitif 2018, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 298.577,73 €
- Au report en investissement, au compte 001 : -260.264,23 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 9.147,29 €

Aucun ajustement n'est nécessaire au Budget Supplémentaire 2018

Les résultats constatés seront reportés et affectés tels que détaillés dans le tableau ci-après.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le

pour un montant de 223 000€ issus du remboursement de l'avance en compte courant d'associé initialement accordé à la SPL Diagora.

Section de fonctionnement : suite à la clôture de l'exercice comptable de la SPL Diagora, le budget Centre des Congrès, va percevoir une recette de fonctionnement de 60 000€, conformément à la DSP, car la compensation de 150 000€ versée par le Sicoval est supérieure à la compensation financière nécessaire à l'équilibre financier au titre de l'année 2017. La subvention d'équilibre du budget principal

BUDGET CENTRE DE CONGRES

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
70	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
75	Ajustement subvention d'équilibre du budget principal	-57 000,00
77	Actualisation compensation financière année 2	60 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 000,00

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
011	Annonce pour création SPL Enova Evènements	250,00
67	Actualisation compensation financière année 2	354,85
042	Ajustement amortissements 2018	2 395,15
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 000,00

Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
16	Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-9 395,15
20	Transfert frais d'étude	-1 700,00
26	Récupération capital SPL Diagora	97 000,00
27	Récupération avance en compte courant SPL Diagora	223 000,00
040	Ajustement amortissements 2018	2 395,15
041	Transfert frais d'étude	1 700,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		313 000,00

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
20	Changement de chapitre	30 497,60
21	Transfert frais d'étude	-1 700,00
23	Changement de chapitre et régularisation DM1	59 502,40
27	Versement avance compte courant SPL Enova Evènements	223 000,00
041	Transfert frais d'étude	1 700,00
		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		313 000,00

baissera donc d'autant.

Budget ZAC

Concernant le budget annexe « Aménagement des zones d'activités » et en dehors des opérations d'ordre réajustées et de la reprise des résultats 2017 (excédent de fonctionnement de 4 607,73€ et excédent d'investissement de 9 089 347,19 €), il convient de modifier certaines prévisions budgétaires.

Section de fonctionnement :

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont diminuées de 2 257 481 € ventilés comme suit :

Les cessions de terrains pour - 2 437 881 €, en raison de reports, risque de reports ou abandon de projets.

- La correction de la prévision du reversement de la taxe d'aménagement pour – 600 €.
- La prise en compte de la subvention de la piste cyclable de la ZAC de la Bourgade pour + 181 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 1 767 654,73 € prennent en compte notamment :

- Les travaux de la piste cyclable de la ZAC de la Bourgade pour 400 000 €,
- L'installation de totems et travaux divers pour 126 879 €,
- Des indemnités d'immobilisation foncière de la ZAC du Rivel pour 120 000 €,
- Le complément des frais de gestion pour 109 088 €,
- Une indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt du crédit foncier pour 1 000 000 €.

Section d'investissement :

La reprise du résultat d'investissement 2017 permettrait :

- Le remboursement anticipé de l'emprunt du crédit foncier pour 3 512 721,32€ (après l'échéance du 15/12/2018),
- L'annulation d'une affectation en réserve de 9 874 €.

BUDGET ZAC

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
70	Cessions de terrains	-2 437 881,00
74	Dotations et participations	180 400,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 607,73
042	Variation des stocks	-494 434,00
043	Transfert des charges financières	1 000 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-1 747 307,27

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
011	Achat de matériels et terrain à aménager	755 967,00
66	Indemnité pour remboursement anticipé	1 000 000,00
67	Annulation de titres sur exercices antérieurs	11 687,73
042	Variation des stocks	-4 514 962,00
043	Transfert des charges financières	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-1 747 307,27

Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	9 089 347,19
040	Variation des stocks	-4 514 962,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 574 385,19

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
10	Annulation affectation en réserve	9 874,00
16	Remboursement anticipé	5 058 945,19
040	Variation des stocks	-494 434,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 574 385,19

Budget Equipements Intercommunaux

Le budget Equipements Intercommunaux est composé d'une part du « budget » du service commun restauration et d'autre part de celui des équipements sportifs.

Bien que compris dans le même budget, ces deux « budgets » sont financièrement indépendants et ne doivent donc s'équilibrer qu'avec leurs recettes propres.

- Au niveau du budget service commun de restauration, le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats 2017 (117.033,31 €)

- Au niveau du budget des équipements sportifs, les communes d'Auzielle, d'Escalquens, de Labège et de Saint-Orens de Gameville, se sont entendues pour équilibrer le budget supplémentaire par un emprunt de 116 762.98€ octroyé par le budget principal du SICOVAL au taux fixe de 1.5% sur 5 ans avec un début de remboursement de l'annuité en 2019. D'ici fin 2018, les quatre villes devront prendre une délibération leur autorisant à signer la convention qui stipulera précisément les modalités de remboursement au SICOVAL.

BUDGET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
70	Changement de chapitre	-4 558,00
74	Subvention TEPCVCEE	-28 011,80
77	Subvention TEPCVCEE	44 188,00
002	Affectation du résultat "Service Commun de Restauration	117 033,31
		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		128 651,51

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
011	Régularisations des saisies et ajustements besoins SCR	59 375,71
012	Ajustements des besoins Service Commun de Restauration	20 000,00
67	Ajustements des besoins Service Commun de Restauration	20 000,00
		0,00
023	Virement à la section d'investissement	29 275,80
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		128 651,51

Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
10	Affectation du résultat et régularisation FCTVA	233 945,08
16		-412,95
		0,00
		0,00
		0,00
10	Restes à réaliser 2017	10 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	29 275,80
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		272 807,93

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants
20	Remboursement capital prêt du budget principal	5 717,00
21	Ajustements saisies + sol gymnase Prévert	56 900,00
23	Chaudière	24 300,00
001	Affectations résultats Equipements sportifs	131 960,08
		0,00
21	Restes à réaliser 2017	53 930,85
		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		272 807,93

Les autres budgets annexes

Virements de crédits de chapitre à chapitre, sans modifier les équilibres des sections votés au BP 2018 pour les budgets annexes : déchets et eau uniquement.

BUDGET EAU

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
		0,00
		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
012	Changement de chapitre pour prestation personnel intérimaire	8 000,00
65	Changement de chapitre pour prestation personnel intérimaire	-8 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

BUDGET DECHETS

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
		0,00
		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants
012	Changement de chapitre pour prestation personnel intérimaire	6 500,00
67	Changement de chapitre pour prestation personnel intérimaire	-6 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Il est proposé :

- de voter les budgets tels que présentés ci-dessus
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Pierre-Yves Schanen s'abstient sur cette délibération au vu du fait qu'elle concerne le budget « 4 communes ».

Adopté par 61 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 0 refus de vote.

DAF / Administration générale

4 - Harmonisation des tarifs des ALSH

Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau

L'hétérogénéité des tarifs sur les ALSH (Accueils de loisirs dans hébergement) pratiqués sur le territoire provient du transfert de compétence du 1^{er} janvier 2012. Il existe 9 grilles tarifaires différentes (ou « groupe de tarification »).

L'objectif est d'unifier ces tarifs, conformément au principe d'égalité devant les services publics.

Plusieurs scénarios ont été proposés par un comité de pilotage selon un principe de maintien des enveloppes financières existantes à isopérimètre.

La première étape du scénario retenu consiste à harmoniser les bases de calculs de ces tarifs par groupe de tarification. Cette harmonisation concerne :

- les quotients familiaux : seul le quotient CAFPRO sera utilisé
- les tranches : 15 tranches identiques seront appliquées sur le territoire

La mise en application de ces nouvelles grilles (annexe 1) est prévue pour la rentrée scolaire de

septembre 2018.

La Commission des Services Publics Locaux a donné un avis favorable le 29 juin 2018.

Il est proposé :

- de voter les grilles tarifaires en annexe à partir du 1^{er} septembre 2018
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce sujet

Jacques Oberti rappelle qu'un travail d'harmonisation avait été amorcé avec un objectif d'une grille tarifaire unique. Mais cela impliquait des augmentations trop importantes, surtout pour les familles modestes, ce qui avait stoppé le processus.

Aujourd'hui des parents d'élèves ont été associés, ce qui a permis d'aboutir à un scénario satisfaisant, qui n'est qu'une étape vers un objectif d'une seule grille tarifaire sur tout le territoire.

Catherine Gaven rappelle que l'objectif est une grille harmonisée sur le territoire alors que l'héritage du transfert de compétences en 2012 a donné des grilles très différentes. Il y a 2 ans, la démarche n'avait pas aboutie. Aujourd'hui un travail très fin de simulation des impacts a été mené notamment grâce au fait que les familles ont accepté de donner leur numéro d'allocataires CAF. Quinze parents sont associés, qui sont représentatifs des différentes structures. Un plan pluriannuel d'harmonisation est envisagé.

Deux principes ont été établis :

- maintenir les recettes actuelles émanant des ALSH
- maîtriser les augmentations pour les usagers

Laurent Ruiz présente les éléments techniques.

Catherine Gaven indique que l'ensemble des membres de la commission consultative ont validé le scénario 3 à l'exception de 2 abstentions.

Jacques Oberti résume les deux étapes principales :

- le passage à des tranches uniques basées sur le QF CAF
- le début de convergence pour certaines grilles

Une convergence de l'ensemble des grilles est prévue par exemple à 10 ans, ou moins. La qualité travail réalisé est soulignée.

Pablo Arcé indique que les scénarios présentés lui posent question notamment le fait que la limitation de la hausse pour les ménages les plus aisés soit compensée par les ménages les moins aisés.

Pierre Yves Schanen se demande s'il est possible via les budgets communaux de compenser temporairement les ménages pendant la transition.

Jacques Oberti pense qu'il y a des cas particuliers.

Laurent Clabé Navarre salue la technicité du travail. Il se demande s'il n'y a pas une sophistication extrême sur ce volet recettes alors que la réelle interrogation se situe davantage sur l'évolution des charges.

Jacques Oberti approuve car on ne sait pas quelle sera la participation de la CAF l'avenir. Les tarifs augmenteront de 1,2 % par an pour couvrir la hausse des charges, même si on sait que celle-ci est plus grande encore. Mais compte tenu de la pression sur le service de l'enfance (+7% d'augmentation de la demande), on ne peut pas dire comment nous trouverons l'équilibre

mais nous traçons le chemin aujourd'hui.

Bernard Duquesnoy indique que 385 000 € sont les recettes uniquement des mercredis. Si on considère les vacances, cette somme triple. L'harmonisation serait bonne sur 3 ou 4 ans. Il faut absorber certains impacts. Il rappelle l'importance de ne pas faire fuir les familles les plus aisées et salue le génie de Laurent Ruiz.

Arnaud Lafon ne participera pas part au vote car il considère que le fait de maintenir 9 grilles tarifaires sur le territoire va à l'encontre du principe d'égalité d'accès au service public. Des différences peuvent exister avec un argumentaire or ce n'est pas le cas. Le fait que cela puisse durer 10 ans ne le rassure pas. Il souhaiterait par ailleurs connaître le coût du service rendu par unité de gestion. Il se réjouit de tranches communes mais pas du délai envisagé. La jurisprudence va dans le même sens.

Jacques Oberti ne pense pas que les pauvres contribuent pour les riches. Mais il faut que le dispositif reste attractif pour les ménages les plus riches pour que la solidarité interne s'opère toujours. Aucune famille ne paye plus que le prix de revient. On peut aussi considérer que les familles les plus aisées contribuent davantage à l'impôt. Aucune famille ne paye plus que le coût réel du service. Il est rappelé que le service n'était pas uniforme au départ. Il faut tracer l'avenir dès à présent. Le débat sera aussi celui de la communication sur le territoire.

Christophe Lubac comprend la remarque de Pablo Arcé, la présentation était maladroite. Il ne pense pas que la fuite des familles aisées soit un argument. Il n'est pas gêné par le fait que les tranches les plus hautes soient bien plus chères. Le vrai risque est de perdre des familles qui ne pourraient plus payer. Il sera nécessaire de regarder finement cet impact.

Jacques Oberti est d'accord. On est sur un rapport de 1 à 4. Il faudra garder active la commission évaluative en lien avec les CCAS.

Catherine Gaven indique qu'un travail de zoom a été fait sur les familles les plus en difficultés.

Christophe Lubac rappelle que la compétence est intercommunale. Les CCAS ne peuvent pas compenser pour refinancer le service.

François-Régis Valette indique que certaines communes compensaient déjà et continueront à le faire. Il faut bien dire qu'il y a des services différents, il ne faut pas le cacher. Il va y avoir une dégradation du niveau de service et les communes vont devoir compenser encore plus. C'est la double peine.

Mireille Garcia s'étonne de la valeur unitaire de la demi-journée ALSH. Le prix le plus élevé est en moyenne à 15 euros, soit 60 euros par mois environ. Cela lui paraît cher par rapport aux prix mensuel des ALAE pour matin/midi/soir. Par ailleurs elle s'étonne du différentiel du prix du repas entre les grilles.

Jacques Oberti indique que le repas du midi n'est pas le même selon les communes. Par ailleurs concernant le coût du mercredi après-midi, le prix varie entre 4 et 16 euros et le financement de ces temps n'est pas le même que pour l'ALAE.

Adopté par 54 voix Pour, 0 Contre, 8 Abstentions et 0 refus de vote.

DRH / Ressources humaines

5 - Désaffiliation du Centre de gestion

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

L'affiliation au Centre de gestion est facultative pour les communes et les établissements publics qui emploient au moins 350 fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet (article 15 de la loi n° 84-53, article 2 2° du décret 85-643).

Une collectivité affiliée à titre obligatoire au Centre de gestion dont l'effectif dépasse le seuil de 350 fonctionnaires stagiaires ou titulaires à temps complet reste affiliée, sauf si, dans les 3 mois suivants le dépassement de ce seuil, elle notifie au centre de gestion sa décision de retrait (article 6 du décret n° 85-643).

Les collectivités qui s'affilient volontairement à un Centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de 6 ans (article 15 de la loi n° 84-53).

Initialement, le Sicoval était affilié de façon obligatoire. Puis, le seuil de 350 agents a été atteint le 1^{er} janvier 2012 et le Sicoval n'a pas notifié au Centre de gestion sa décision de retrait.

Désormais, le Sicoval est considéré affilié à titre volontaire et peut se désaffilier du Centre de gestion depuis le 1^{er} janvier 2018.

Lorsqu'une collectivité sollicite son retrait du Centre de Gestion (article 15 de la loi 84-53, article 30 du décret n° 85-643), le Président du Centre de gestion accuse réception de la demande et doit en informer immédiatement les collectivités affiliées. Il les invite alors à faire valoir leur droit à opposition à cette demande dans un délai de deux mois, au terme desquels le Président du Centre de gestion notifie la décision à la collectivité.

Pour pouvoir faire opposition à la demande de retrait d'une collectivité, les conditions de majorité suivantes sont requises :

- Soit 2/3 des collectivités affiliées représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires,
- Soit 3/4 des collectivités affiliées représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires.

L'affiliation prendra fin au 1^{er} janvier de l'année suivant la date de la notification de la décision (article 7 du décret n° 85-643).

Les missions confiées aux centres de gestion sont mentionnées aux articles 23 à 27 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'article 14 de cette même loi dispose que, sous réserve des I et III de l'article 23, les collectivités et établissements non affiliés à un centre de gestion assurent par eux-mêmes les missions confiées aux centres de gestion.

Ainsi, lorsqu'une collectivité se retire du Centre de gestion, elle doit assumer directement la gestion de certaines compétences ; une partie peut toutefois être confiée, par conventionnement, au Centre de gestion.

Les compétences obligatoirement gérées par la Collectivité non affiliée :

- La publicité des tableaux d'avancement de grade ;
- Le fonctionnement des commissions administratives paritaires et des conseils de discipline ;
- Le fonctionnement des comités techniques ;
- Le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit ;
- Le secrétariat des commissions consultatives paritaires prévues à l'article 136 ;
- L'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel des agents prévu à l'article 2-3 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Les compétences pouvant être gérées par la Collectivité ou déléguées, par convention, au Centre de gestion :

- Le bloc indivisible de compétences facultatives :
 - le secrétariat des commissions de réforme,
 - le secrétariat des comités médicaux,
 - un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable

dans les conditions prévues à l'article [23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000](#) relative au référé devant les juridictions administratives,

- une assistance juridique statutaire, y compris pour les fonctions de référent déontologue prévue à l'article 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,
- une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,
- Toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités,
- Toute tâche administrative ou missions d'archivage, de numérisation, de conseil en organisation et de conseil juridique,
- Mise à disposition d'agents contractuels en vue d'assurer des missions de remplacement ou pouvoir momentanément à une vacance d'emploi, ou mise à disposition de fonctionnaires en vue de les affecter à des missions permanentes,
- Conseil sur la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'ACFI,
- Gestion de l'action sociale et de services sociaux et souscription de contrats d'assurance,
- Gestion administrative des comptes épargne temps (art. 25 al. 8),
- L'organisation des concours : les centres de gestion peuvent organiser des concours et examens propres aux collectivités non affiliées et leur ouvrir les concours et examens organisés pour les collectivités affiliées.

Il est proposé :

- de valider la désaffiliation du Sicoval au Centre de Gestion 31, à compter du 01/01/2019
- d'adhérer à compter du 01/01/2019 au bloc indivisible de compétences facultatives par conventionnement avec le Centre de Gestion 31
- de maintenir la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 31
- de déléguer au Centre de Gestion 31 l'organisation des concours et examens professionnels
- de créer un emploi de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à temps complet, pour assurer les missions de gestionnaire carrière et d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaires (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut de l'autoriser à faire appel à un recrutement par voie contractuelle.

Si le recrutement se fait par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3-3-2°, il se fera lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, parmi un des cas suivants (carence de candidatures statutaires, avantage déterminant du contractuel, caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face). Dans ce cas, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

- d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2019
- d'autoriser le Président à signer toutes les conventions afférentes

Bruno Mogicato présente les arguments qui ont mené à proposer une désaffiliation du Centre de gestion (CDG). Cela représenterait une économie nette d'environ 115 000 euros et permettrait à la collectivité d'avoir davantage d'autonomie et de possibilités de déroulement de carrière pour ses agents.

Il est précisé qu'il est envisagé de proposer au Centre de gestion un transfert d'un ETP du Centre de gestion vers le Sicoval.

François Régis Valette pense que la désaffiliation enlèverait des possibilités pour les catégories

les moins élevées. Il se demande si le CDG ne va pas demander une compensation aux communes adhérentes. Il ne votera pas pour sans explications complémentaires.

Jacques Oberti rappelle que le Président du CDG actuel est celui qui s'en est retiré en tant que Président du Conseil Départemental.

Bruno Mogenicato indique que la cotisation pèse 1,3% dans le budget ; ce n'est donc pas le retrait du Sicoval qui mettrait en péril son équilibre financier. Ce retrait permet une vraie autonomie de gestion Ressources Humaines pour le Sicoval.

Bernard Duquesnoy ne votera pas contre mais émet une réserve : il faudra éviter des phénomènes de clientélisme et être vigilant à des relations malsaines.

Jacques Oberti se demande comment un outil de mutualisation départemental pèse 115 000 euros pour le Sicoval soit trois postes de travail.

Henri Arévalo est gêné par le fait que l'on déconstruise un outil de mutualisation.

Arnaud Lafon est favorable au retrait qu'il aurait souhaité mettre en œuvre dès 2012. Ce qui le préoccupe c'est le paritarisme sur la fonction publique territoriale. Il souhaiterait travailler à un projet d'employeur unique pour l'ensemble des agents communaux pour permettre davantage de possibilités d'évolution pour les agents des communes.

Bruno Mogenicato rappelle qu'il n'y a pas de grandes différences salariales entre les grandes communes et le Sicoval, mais que les différences sont énormes entre les petites communes et le Sicoval.

François-Régis Valette trouve que le risque de clientélisme est réel et il maintient son opposition à ce projet de désaffiliation.

Adopté par 29 voix Pour, 13 Contre, 10 Abstentions et 10 refus de vote.

DAF / Finances

6 - Examen du rapport annuel et des comptes 2017 de la SEM Valcosem

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9^{ème} vice-président

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit annuel des Sociétés d'Économie Mixte.

Par décision du 31 mai 2018, le conseil d'administration de la SEM Valcosem a approuvé les comptes de l'exercice, clos au 31 décembre 2017, et en a remis copie au Sicoval.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la SEM Valcosem n'exerce plus que l'activité de gestion des immeubles qui lui appartiennent.

La SEM Valcosem a réalisé un chiffre d'affaires net de 765 915 € sur l'exercice 2017.

Les produits s'élèvent à 1 001 376 €, et les charges à 881 758 €.

Le résultat comptable de l'exercice, bénéficiaire de 119 618.04 €, est affecté pour la totalité aux autres réserves, la réserve légale étant à son maximum.

L'actif immobilisé est de 6 729 528 € et l'actif circulant de 981 671 €.

L'endettement auprès des établissements bancaires est de 6 709 763 €, les dettes fournisseurs de 51 371 € et les dettes fiscales et sociales de 8 870 €.

La commission consultative des services publics locaux a été sollicitée et rendra son avis le 29 juin 2018.

Il est proposé :

- de prendre acte du rapport et des comptes 2017 de la SEM Valcosem joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

DAF / Finances

7 - Examen du rapport annuel et des comptes 2017 de la SPL Diagora

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9^{ème} vice-président

En date du 7 novembre 2016, le Sicoval par délibération S201611002 a acté la création de la SPL Diagora (Société Publique Locale).

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chacun des actionnaires doit examiner le rapport de gestion des SPL.

Cet examen permet aux collectivités actionnaires d'exercer un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Par décision du 4 juin 2018, le conseil d'administration de la SPL Diagora a approuvé le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2017.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire Diagora a remis au Sicoval le rapport concernant le service de l'exploitation, la gestion et l'entretien du centre de congrès Diagora.

Ce rapport fait apparaître des produits pour 2 194 090 € et des charges pour 2 121 622 €.

Le résultat bénéficiaire de 72 468.03 € est affecté pour 5% à la réserve légale soit 3 623.40€ et le solde de 68 844 .63 € aux autres réserves.

L'actif immobilisé est de 21 988 € et l'actif circulant de 1 306 484 €.

Une avance en compte courant de 223 000 € a été accordée par le Sicoval pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 378 067 € et les dettes fiscales et sociales à 259 917 €.

La commission des services publics locaux a été sollicitée et rendra un avis le 29 juin 2018.

Il est proposé :

- de prendre acte du rapport de gestion et des comptes 2017 de la SPL Diagora joints en annexe,

- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

Laurent Chérubin précise que Diagora est désormais géré par la nouvelle SPL Enova événements. Il présente le rapport d'activités avec un film de présentation.

Laurent Clabé Navarre se réjouit de la qualité de l'infrastructure et des équipes. Il se demande ce que l'on peut dire de l'évolution du tourisme d'affaires sur la région toulousaine. Il s'interroge sur nos atouts et faiblesses par rapport à d'autres offres.

Laurent Chérubin sait qu'il faut adapter l'offre notamment par rapport à l'arrivée du futur équipement parc des expositions sur Toulouse. L'enjeu est de fidéliser. Le parking et le métro à venir sont des atouts importants pour Diagora. Il faudra renforcer les capacités d'accueil d'Agora d'environ 1500 m2. Un atout est aussi le fait que Diagora propose du clé en mains. Enfin, le réseau est essentiel.

Pablo Arcé remercie pour le film et pense que l'on manque d'ambition notamment sur le volet transport. Il insiste sur la nécessité de penser les modes doux et souhaiterait notamment que des parkings à vélo soient construits.

Jacques Oberti indique que Diagora sera à proximité de la future diagonale qui permettra une circulation en bus propre et à vélo. Des efforts sur les pistes cyclables sont en cours et Diagora étudie actuellement les parcs à vélo.

Henri Arévalo est intrigué par le fait que le centre de congrès dégage un excédent, alors qu'il était dit depuis plusieurs années que cela n'était pas possible. Il ne comprend pas bien le montage. Il se souvient d'un versement de plus de 400 000 euros.

Jacques Oberti rappelle les différents modes de gestion.

Philippe Lemaire précise que le contrat DSP donnait une partie des charges incombant au propriétaire à Diagora. Aujourd'hui, la DSP est plus simple, le Sicoval prend en charge les charges en tant que propriétaire.

Jacques Oberti est d'accord sur le fait que les centres de congrès arrivent difficilement à l'équilibre. Il faudra vérifier que le Sicoval a toujours été propriétaire.

Henri Arévalo souhaite avoir une vision claire du coût représenté par Diagora pour le Sicoval.

Jacques Oberti propose que l'an prochain, une vision plus claire avec les charges du propriétaire sur le bâtiment soit présentée. Une partie des charges du bâtiment peut être affectée à Diagora.

Arnaud Lafon observe que l'on va devoir se démarquer en travaillant les marqueurs d'identité du territoire. Dans le cadre de la dynamique touristique régionale, il faudra donner une identité à Diagora. Concernant le chiffre d'affaires, il faudra tracer les recettes mais aussi les non recettes pour accompagner certains projets.

Pierre-Yves Schanen pense qu'il faut valoriser l'environnement immédiat de Diagora.

Claude Ducert rappelle qu'à l'époque lors de la construction il y avait le choix entre deux projets architecturaux : un projet beau mais peu fonctionnel et celui retenu, peut être moins convaincant au niveau esthétique mais très fonctionnel.

Laurent Chérubin ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

DAF / Commande publique

8 - Denrées alimentaires restauration scolaire 2018-2021

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 16 avril 2018 sur les denrées alimentaires restauration scolaire 2018-2021.

La durée de chaque accord-cadre est de 3 ans à compter de la date énoncée dans la lettre de notification adressée au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre.

Le démarrage des prestations est estimé deuxième semestre 2018.

Accord-cadre sous forme de marchés subséquents en application des articles 78 et 79 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 sur 3 ans sans minimum et sans maximum avec plusieurs opérateurs pour les lots 1 à 7 (maximum 3) et avec un seul opérateur pour les lots 8 à 18.

Nombre et consistance des lots :

- lot n° 1 : Fruits et légumes traditionnels
- lot n° 2 : Fruits et légumes à valeur ajoutée
- lot n° 3 : Poissons frais
- lot n° 4 : Viandes fraîches découpées
- lot n° 5 : Volailles fraîches
- lot n° 6 : Produits laitiers et ovoproduits
- lot n° 7 : Produits laitiers et ovoproduits à valeur ajoutée
- lot n° 8 : Traiteur, viandes cuites sous vide
- lot n° 9 : Légumes et fruits 4° et 5° gamme
- lot n° 10 : Entrées chaudes et fraîches
- lot n° 11 : Pains
- lot n° 12 : Charcuteries
- lot n° 13 : Poissons surgelés
- lot n° 14 : Entrées et pâtisseries surgelées - Glace
- lot n° 15 : Légumes surgelés
- lot n° 16 : Plats cuisinés et viandes surgelés
- lot n° 17 : Produits appertisés
- lot n° 18 : Epicerie et aides culinaires

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 25 mars 2016.

Les candidats pourront soumissionner pour un ou plusieurs de ces lots.

Le jugement des offres est effectué au moyen des critères et pondérations suivants :

Pour les lots 1 à 3 :

- le prix des prestations sur le Détail Quantitatif Estimatif (10 %) ;
- la valeur technique (90 %) jugée à l'appui du mémoire technique se décomposant ainsi :
 - . Qualité alimentaire (60 %) (dont qualité des échantillons) ;
 - . Services associés (30 %) ;

Pour les lots 4, 5, 8, 10, 11 et 13 :

- le prix des prestations sur le Détail Quantitatif Estimatif (50 %) ;
- la valeur technique (50 %) jugée à l'appui du mémoire technique se décomposant ainsi :
 - . Qualité alimentaire (30 %) (dont qualité des échantillons) ;
 - . Services associés (20 %) ;

Pour les lots 6, 7, 9, 12, 14 à 18 :

- le prix des prestations sur le Détail Quantitatif Estimatif (50 %) ;
- la valeur technique (50 %) jugée à l'appui du mémoire technique se décomposant ainsi :
 - . Qualité alimentaire (30 %) ;
 - . Services associés (20 %) ;

La commission d'appel d'offres réunit le 28 juin 2018 au vu des rapports d'analyse, attribue les accords-cadres aux offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- lot 1 aux entreprises TerreAzur et Garonne fruits ;
- lot 2 aux entreprises TerreAzur et Garonne fruits ;
- lot 3 aux entreprises TerreAzur, Mericq et Garonne Marée Atlantique ;
- lot 4 aux entreprises SARL Viandes Occitanes, Bigard Castres et SAS Bousquet ; de plus elle attribue le premier marché subséquent à SARL Viandes Occitanes ;
- lot 5 aux entreprises SDA et Pomona Passionfroid ; de plus elle attribue le premier marché subséquent à SDA ;
- lot 6 aux entreprises Espagnac Frères, Pomona Passionfroid et PRO à PRO Distribution ; de plus elle attribue le premier marché subséquent à Espagnac Frères
- lot 7 aux entreprises Espagnac Frères, Pomona Passionfroid et PRO à PRO Distribution ; de plus elle attribue le premier marché subséquent à Espagnac Frères.

Pour les lots 1 à 7 étant en multi attribution, pour des raisons de confidentialités, les montants de chaque entreprise attributaire ne peuvent être communiqués.

- lot 8 à Pomona Passionfroid pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 27 170,70 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Pomona Passionfroid ;
- lot 9 à TerreAzur Toulouse pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 29 775,40 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à TerreAzur Toulouse ;
- lot 10 à Alpes Frais Productions AS pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 30

542,00 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Alpes Frais Productions AS ;

- lot 11 à SAS Les Boulangers Toulousains pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 27 500,00 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à SAS Les Boulangers Toulousains ;

- lot 12 à Pomona Passionfroid pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 13 865,18 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Pomona Passionfroid ;

- lot 13 à Sysco France pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 30 321,00 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Sysco France ;

- lot 14 à Sysco France pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 22 238,50 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Sysco France ;

- lot 15 à Pomona Passionfroid pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 46 083,85 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Pomona Passionfroid ;

- lot 16 à Pomona Passionfroid pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 52 293,30 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Pomona Passionfroid ;

- lot 17 à Pomona Episaveur pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 23 887,40 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Pomona Episaveur ;

- lot 18 à Transgourmet Opération pour le montant selon Détail Quantitatif Estimatif sur 1 an de 39 438,60 € HT et de plus attribue le premier marché subséquent à Transgourmet Opération.

Il est proposé :

- de suivre les décisions de la commission d'appel d'offres,

- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer les accords-cadres et les marchés et toutes pièces afférentes et d'exécuter les accords-cadres et les marchés.

Arnaud Lafon ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

DAUH / Transports et déplacements

9 - Vœu pour la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo pour la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Gérard BOLET, 1er Vice-Président

Contexte local:

Une enquête de déplacements réalisée auprès des agents du Sicoval dans le cadre du Plan de Mobilité a permis d'identifier les éléments suivants :

- **Plus de 65% des agents au Siège-Pyrène et 60% à l'Astel pourraient potentiellement utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile – travail.**

- Plus de 35% des sondés pensent qu'une incitation financière aurait un impact fort sur la pratique du vélo.

Objectifs :

Développer l'usage du vélo : Incitation financière par un dispositif visant à indemniser les salariés qui utilisent leur vélo personnel dans leur déplacements pendulaires quotidiens (domicile-travail) .

Prise en charge volontaire par l'employeur d'une indemnité kilométrique fixée à 25 cts d'€ avec un plafonnement à 200€/an

Cibles : Les Agents

Type de déplacements : Déplacements Domicile-Travail

Decrets d'applications

- Secteur privé

Article L3261-3-1 du code du travail

Décret n° 2016-144 du 11 février 2016 relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés

- Fonction Publique

Décret du 31 août 2016 : Entrée en vigueur dans la fonction publique ! 2 ministères uniquement pour une expérimentation : Les agents du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, peuvent bénéficier de la prise en charge des frais engagés pour effectuer leur déplacements domicile-travail à vélo.

- Fonction Publique territoriale : **absence de décret**

- Vœu :

Le Conseil de communauté demande la publication rapide des décrets permettant d'étendre l'IKV à la Fonction Publique Territoriale.

- Destinataire du Vœu L'Etat – Ministère des Transports

Adopté à l'unanimité.

DRH / Ressources humaines

10 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

Nous devons aujourd'hui créer :

- **1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des attachés) à temps complet**

Il est proposé :

- d'approuver la création de ce poste et d'autoriser le Président à procéder au recrutement
- d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut d'autoriser le président à faire appel à un recrutement par voie contractuelle.

Si le recrutement se fait par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3-3-2°, il se fera lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, parmi un des cas suivants:

- carence de candidatures statutaires
- avantage déterminant du contractuel
- caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face.

Dans ce cas, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

- d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2018.
- d'autoriser le Président à signer toutes les conventions afférentes

Adopté à l'unanimité.

DEP / Espaces naturels et paysagers

11 - Déclaration d'Intérêt Général pour le Bassin versant de l'Hers et le Bassin versant de l'Ariège

Rapporteur : Laurent FOREST, 13ème Vice-Président

Inscrit dans ses compétences initiales, le Sicoval a toujours mis l'accent sur l'aménagement équilibré et harmonieux du territoire, la préservation des ressources naturelles et de la Biodiversité, l'environnement et la gestion du cycle de l'eau.

C'est dans ce cadre-là que fût créée en 2003, la régie Rivières, accompagnée d'un Programme de gestion de 15 cours d'eaux définis d'intérêt communautaire (14 affluents de l'Hers et 1 affluent de l'Ariège, sur 2 bassins versants).

Les ruisseaux concernés sont des cours d'eau dits «non domaniaux», c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux propriétaires des deux rives suivant une ligne supposée tracée dans l'axe médian du lit mineur.

A ce titre et suivant la réglementation en vigueur, chaque propriétaire est donc responsable de sa rive (entretien, aménagement, érosion...)

Néanmoins, dans l'hypothèse où une collectivité souhaiterait intervenir sur ces cours d'eau, il est nécessaire de mettre en place un outil réglementaire: la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G) (article 214-99-I du code de l'environnement).

Un outil permettant :

- l'utilisation du denier public sur le domaine privé
- l'accès au domaine privé

Cette procédure permet d'entreprendre des travaux d'entretien des cours d'eau qui présentent un caractère d'intérêt général. Elle vise aussi à instaurer les servitudes de passage nécessaires à la gestion des cours d'eau par la collectivité (article 152-29 du code rural). Elle est valable pour une durée de 5 ans renouvelables.

Le territoire du Sicoval est divisé en 2 bassins versants (Bassin versant de l'Hers Mort et Bassin versant de l'Ariège). Il est donc prévu d'établir Une D.I.G. par bassin versant.

Ces D.I.G. se basent également sur un document technique, le Programme Pluriannuel de Gestion.

Validé en Septembre 2016, le Sicoval a donc mis en place un Nouveau Programme Pluriannuel de Gestion pour les 15 cours d'eaux de son territoire, sur les 6 prochaines années.

En accord avec les différents partenaires institutionnels, techniques et financiers (ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, AFB : Agence Française de la Biodiversité, Agence de l'Eau Adour Garonne, SBHG : Syndicat du Bassin Hers Girou, DDT31 : Direction Départementale des Territoires du 31), et incité par des programmes de financement, le Sicoval a réorienté ses priorités d'actions :

- Priorité 1 : Renaturation
- Priorité 2 : Gestion et surveillance

La Directive Cadre Européenne fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eaux d'ici 2021 et 2027. Il est donc important pour le Sicoval, de privilégier les actions de renaturation, qui permettront de tendre à l'atteinte de ces objectifs.

L'intégration de 3 nouvelles masses d'eau a également été mentionnée dans le cadre du nouveau PPG 2017-2022

Un renfort du suivi de la qualité de l'eau est également en place.

Le service Espaces Naturels et Paysagers, prévoit également un volet animation, sensibilisation, communication avec les propriétaires riverains, les écoles et les élus.

Les D.I.G. futures permettront également au Sicoval de pouvoir, suivant les opportunités, exécuter des travaux de renaturation sur tous les cours d'eau du territoire (hors «masses d'eau»).

Il est proposé :

- de valider la demande de Déclaration d'Intérêt Général
- de déposer les dossiers de D.I.G. en préfecture pour le Bassin versant de l'Hers et pour le bassin versant de l'Ariège
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 0h15